



Beauharnois, le 12 février 2007

Conseil de la Radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes – CRTC  
Ottawa, Canada  
K1A 0N2

**OBJET: Avis d'audience public CRTC 2007-1 « 2006-0508-2 et 2006-0509-0»**

À qui de droit,

La Ville de Beauharnois aimerait porter à votre attention son appui à la demande de reconnaissance de service **d'intérêt public** déposée auprès de votre instance sous les numéros de demandes inscrits plus haut par les chaînes de télévision *Avis de Recherche* et *All Points Bulletin*.

La Ville de Beauharnois voit en ces chaînes de télé spécialisées un outil médiatique d'importance aux corps de polices qui sont entièrement dédiés à la sécurité publique et nous sommes convaincus que ces informations peuvent aider les corps policiers dans leur travail.

Nous appuyons fortement la demande de reconnaissance de *Avis de Recherche* afin que cette chaîne de télé puisse être reconnue par le CRTC comme un service d'importance exceptionnelle pour les Canadiens.

Souhaitant que vous sachiez être sensible à cette demande, nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de nos sentiments distingués.

***Manon Fortier***

Manon Fortier,  
Directrice générale par intérim.

c.c. Avis de Recherche